

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XV^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Séance(s) du lundi 18 décembre 2017

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

102^e séance

CONVENTION FRANCE-COSTA-RICA RELATIVE À L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE	3
---	---

103^e séance

PROTOCOLE ANNEXE À LA CONVENTION FRANCE-ALGÉRIE SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE	6
---	---

102^e séance

CONVENTION FRANCE-COSTA-RICA RELATIVE À L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE

Projet de loi adopté par le sénat, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica

Texte adopté par la commission – n° 440

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica, signée à Paris le 4 novembre 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi.

CONVENTION FRANCE-COSTA-RICA RELATIVE À L'EXTRADITION

Projet de loi adopté par le sénat, autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica

Texte adopté par la commission – n° 439

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica, signée à Paris le 4 novembre 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi.

ACCORD FRANCE-ANDORRE RELATIF À LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EN MATIÈRE POLICIÈRE ET DOUANIÈRE

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière

Texte adopté par la commission – n° 442

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, signé à Paris le 17 mars 2014, et dont le texte est annexé à la présente loi.

ACCORD FRANCE-ANDORRE RELATIF À LA COOPÉRATION TECHNIQUE ET À L'ASSISTANCE MUTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à la coopération technique et à l'assistance mutuelle en matière de sécurité civile

Texte adopté par la commission – n° 441

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à la coopération technique et à l'assistance mutuelle en matière de sécurité civile et à l'intégration des équipes de secours andorranes dans les équipes de secours françaises lors de leurs interventions hors du territoire français en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents technologiques majeurs, signé à Paris le 17 mars 2014, et dont le texte est annexé à la présente loi.

**PROTOCOLE DE MONTRÉAL RELATIF AUX
SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE
D'OZONE**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Texte adopté par la commission – n° 415

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali le 15 octobre 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi.

**ACCORD FRANCE-SUISSE RELATIF À LA FISCALITÉ
APPLICABLE DANS L'ENCEINTE DE L'AÉROPORT DE
BÂLE-MULHOUSE**

Projet de loi adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la fiscalité applicable dans l'enceinte de l'aéroport de Bâle–Mulhouse

Texte adopté par la commission – n° 443

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la fiscalité applicable dans l'enceinte de l'aéroport de Bâle–Mulhouse, signé à Paris le 23 mars 2017, et dont le texte est annexé à la présente loi.

**ACCORD DE PARTENARIAT ET DE COOPÉRATION
RENFORCÉE UNION EUROPÉENNE-KAZAKHSTAN**

Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part

Texte adopté par la commission – n° 242

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part (ensemble sept annexes et un protocole), signé à Astana le 21 décembre 2015, et dont le texte est annexé à la présente.

102^e séance

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 349

sur l'article unique du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part (première lecture).

Nombre de votants :	37
Nombre de suffrages exprimés :	36
Majorité absolue :	19
Pour l'adoption :	32
Contre :	4

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe La République en marche (312)

Pour : 23

M. Pascal Bois, M. Bruno Bonnell, M. Pierre Cabaré, Mme Fannette Charvier, Mme Mireille Clapot, M. Marc Delatte, Mme Olga Givernet, M. Yannick Kerlogot, M. Rodrigue Kokouendo, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Martine Leguille-Balloy, Mme Marion Lenne, M. Jacques Maire, M. Jean François Mbaye, Mme Patricia Mirallès, M. Adrien Morenas, Mme Valérie Oppelt, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Isabelle Rauch, Mme Liliana Tanguy et M. Jean Terlier.

Abstention : 1

M. Denis Sommer.

Non-votant(s) : 2

Mme Carole Bureau-Bonnard (présidente de séance) et M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (98)

Pour : 2

M. Laurent Furst et M. Jean-Louis Masson.

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (47)

Pour : 4

M. Michel Fanget, M. Bruno Fuchs, Mme Marielle de Sarnez et Mme Michèle de Vaucouleurs.

Groupe UDI, Agir et indépendants (34)

Pour : 1

M. Philippe Gomès.

Groupe Nouvelle Gauche (30)

Pour : 1

M. Christian Hutin.

Non-votant(s) : 1

M. Olivier Dussopt (membre du Gouvernement).

Groupe La France insoumise (17)

Contre : 4

M. Alexis Corbière, M. Jean-Luc Mélenchon, M. Jean-Hugues Ratenon et Mme Bénédicte Taurine.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Pour : 1

M. Jean-Paul Lecoq.